

Annexe Contrat de formation professionnelle (voir FICHE 15-4)

Raison ou dénomination sociale
 Adresse de l'organisme de formation.....
 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° auprès du Préfet de la région
 NDLR : dans le cadre du compte personnel de formation, les conditions générales d'utilisation (CGU) valent contrat.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (art. L6353-3 du Code du travail)**Entre les soussignés :**

1. [Organisme de formation].....
 2. [Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire].....
 Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « »

ARTICLE 2 : NATURE, PROGRAMME ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de prévue par l'article L6313-1 du Code du travail.
 Elle a pour objectif
 À l'issue de la formation, sera délivré(e) au stagiaire.
 Sa durée est fixée à [nombre d'heures]
 Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES NÉCESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du au à
 Elle est organisée pour un effectif de stagiaires.
 Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques et modalités de formation lorsque celle-ci est réalisée en tout ou partie à distance, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :
 Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
 Les nom(s), prénom(s), diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

ARTICLES 5 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si contrat conclu à distance ou hors établissement). En cas de souhait de rétractation du stagiaire, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
 Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le prix de l'action de formation est fixé à euros HT ou TTC⁽¹⁾.
 Le stagiaire s'engage à verser :
 - la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :
 (ou)
 - une partie du prix susmentionné à hauteur de euros HT ou TTC⁽¹⁾.
 La différence d'un montant de est acquittée par (nom et adresse de l'organisme).
 Les modalités de paiement de la somme de euros HT ou TTC⁽¹⁾ incombant au stagiaire sont les suivantes.
 Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de euros HT ou TTC⁽¹⁾. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.
 Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :
 euros HT ou TTC⁽¹⁾ le / /
 euros HT ou TTC⁽¹⁾ le / /

ARTICLE 7 : INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :
 Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 8 : CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable par la médiation, le tribunal de sera seul compétent pour régler le litige.
 Fait en double exemplaire à, le

Pour le stagiaire (nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation (nom et qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet

(1). Selon l'assujettissement ou non de l'organisme de formation à la TVA (si concerné, préciser le montant de TVA).